

DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Municipal
Du 7 juillet 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2016

L'An deux Mil seize

le 7 juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy ANDRAULT, Maire.

PRESENTS : **ARCHAMBAULT** Evelyne, **BOIS** Monique, **BONNET-BEAUVAIS** Nadine , **DUMAGNIER** Nathalie, **GUYONNET** Patricia, **RENOUX** Claudie, **ANDRAULT** Guy, **CHENU** Vincent, **MARNAY** Bernadette

EXCUSES : **GIROD** Pierre-Eric, **LOISEAU** Frédéric, **GUERET** Laurent, **PALAU** François

ABSENTS : **BERTHO** Alain, **PERRIN** Romain

PROCURATIONS : **GIROD** Pierre-Eric à **DUMAGNIER** Nathalie, **GUERET** Laurent à **ANDRAULT** Guy, **LOISEAU** Frédéric à **CHENU** Vincent

Monsieur **CHENU** Vincent est désigné comme secrétaire.

1. PROJET PERISCOLAIRE 2016-2017

- **Vu** les nombreuses demandes des participants aux activités périscolaires et des parents d'élèves pour une diversification des activités ;
- **Vu** l'augmentation du nombre d'élèves ;

Il est proposé au Conseil Municipal de rajouter un groupe d'activités périscolaires et de diversifier les activités.

Le programme des activités pour l'année scolaire 2016-2017 est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de rajouter un groupe d'activités périscolaires et de passer à une capacité d'accueil hors garderie de 60 élèves;
- **DECIDE** que la diversification des activités sera apportée par la prestation de la Ligue de l'Enseignement (convention à venir) ou par des associations extérieures;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour contacter la Ligue de l'Enseignement et les associations pour signer les contrats.

2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté n°2016-D2/B1 – 007 de la préfecture de la Vienne portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Vienne et regroupant les communes de Beaumont, Béruges, Biard, Bignoux, Bonnes, Buxerolles, Celle-Lévescault, La Chapelle-Moulière, Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny , Cloué, Coulombiers, Croutelle, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Fontaine-le-Comte, Jardres, Jaunay-Clan, Jazeneuil, Lavoux, Ligugé, Liniers, Lusignan, Marigny-Brizay, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Pouillé, La Puye, Rouillé, Saint-Benoît, Saint-Cyr, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé et Vouneuil-sous-Biard.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance des termes de l'arrêté,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'arrêté n°2016-D2/B1 – 007 ;
- **DONNE** son accord pour le projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre.

3. REVISION PLU – APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants;
- **VU** les délibérations du Conseil Municipal en date du :
 - ✚ 12 juin 2014 ayant prescrit la révision du document d'Urbanisme ;
 - ✚ 26 octobre 2014 donnant un avis favorable au projet de révision du PLU ;
- **CONSIDERANT** que le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le document Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

4. OCCUPATION DES JEUNES MINEURS PENDANT LES VACANCES – MODIFICATION DELIBERATION 2016-50

Monsieur le Maire rappelle la décision favorable du Conseil Municipal du 24 mai 2016 de mettre en oeuvre un projet d'animation en direction des jeunes de 16 à 17 ans afin qu'ils aient une occupation pendant les vacances scolaires.

Il précise que, pour sa mise en oeuvre, il y a lieu de modifier les conditions de mise en place.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que les jeunes accompagnent les agents de la commune dans leurs activités professionnelles ;
- **DIT** que l'Association des Gilets Jaunes sera chargée de l'organisation du projet ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 852,50 € à l'Association « Les Gilets Jaunes » pour mettre en place l'animation;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'inscription des jeunes et de mettre en place les modalités afférentes.

Résultats du vote :

Abstention : 1

Pour : 10

Contre : 0

5. NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT

Afin de répondre à des demandes de plus en plus nombreuses de la part de redevables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour régler les factures d'assainissement, de mettre en place de nouveaux modes de paiement tels que le TIP (titre interbancaire de paiement) et par internet le TIPI (par carte bancaire).

La mise œuvre de ces moyens de paiement répond non seulement aux demandes du public mais assure aussi un :

- Gain en terme d'image : image dynamique de la Commune (mode de paiement identique au secteur privé)
- Gain financier : par des délais d'encaissement réduits ce qui améliore considérablement la trésorerie, les TIP et les paiements par carte bancaire étant payés à J+1, amélioration du recouvrement spontané.

Ces moyens de paiement n'occasionnent aucun frais de mise œuvre pour la commune.

En ce qui concerne les commissions :

- Pour le TIP, pas de commission sauf les rejets taxés à 0,004 €.
- Pour les TIPI, les commissions s'élèvent à 0,25% du montant et 0,05€ par opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en place de nouveaux moyens de paiement des différentes factures tels que les TIP et TIPI ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la Trésorerie de Saint Julien l'Ars et de Eaux de Vienne-SIVEER.

6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION GLOBE SANTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention en date du 6 juillet 2016 de l'association GLOBE SANTE, 244 rue de la Touche à Savigny l'Evescault.

L'association demande aux collectivités une participation de 750 € à leur projet de réalisation de forages.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **250 €** à l'association Globe Santé ;
- **AUTORISE** le Maire à prélever cette somme à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Résultats du vote :

Abstention : 1

Pour : 10

Contre : 0

7. DEMANDE DE DEGREVEMENT FACTURE D'ASSAINISSEMENT

La commune ayant été interpellée par Madame GILET Nicole, domiciliée à Savigny l'Evescault, ayant constaté une surconsommation d'eau. Cette surconsommation étant la conséquence d'un vandalisme et ne portant que sur une seule période,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, à titre exceptionnel, un dégrèvement total du surplus de consommation à :

Madame GILET Nicole, domiciliée route de Tercé à Savigny l'Evescault
Consommation relevée : 106 m³ – consommation habituelle : 62 m³ = surplus 44 m³;

44 m³ x 0,85 € (taxe d'assainissement) = 37,40 €

- **CHARGE** le Maire de contacter Le Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER pour l'application de la présente délibération.

8. RESTRUCTURATION DES CLASSES PRIMAIRES – ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des classes primaires.

1- Isolation des murs :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues par les entreprises RULLIER et POINT P pour l'isolation des murs des bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal,
Après avoir étudié les différents devis,
Après en avoir délibéré,

Considérant que les prix proposés sont comparables et pour permettre une continuité dans les travaux des bâtiments scolaires,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **5 818,87 € HT** soit **6 982,64 € TTC** ;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

2- Isolation du plafond :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues par les entreprises RULLIER et POINT P pour l'isolation du plafond des bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal,
Après avoir étudié les différents devis,
Après en avoir délibéré,

Considérant que l'offre de l'entreprise RULLIER ne respecte pas le cahier des charges demandé et pour permettre une continuité dans les travaux des bâtiments scolaires,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **1 742,54 € HT**, soit **2 091,05 € TTC** ;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

3- Rénovation du sol :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues par l'entreprise POINT P pour la rénovation du sol des classes primaires. Il précise que seul l'entreprise POINT P a répondu à l'offre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **6 585,88 € HT**, soit **7 903,06 € TTC**.
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

9. **RENOVATION CANTINE GARDERIE – ETUDE DE DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des classes primaires.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, il présente les propositions suivantes :

RENOVATION CANTINE GARDERIE				Observations
	POINT P	RULLIER	LEROY MERLIN	
ISOLATION PAR EXTERIEUR	4793,42		7745,79	
AMENAGEMENT INT	1 325,66	1024,64		Point P : porte Design ; Rullier : porte simple et manque les rails
SOL	2 932,86			
FAIENCE	387,59			
TRANSPORT	40,97	44,95		

Le Conseil Municipal,
Après avoir étudié les offres,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**
 - ✚ Pour l'isolation extérieure, de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **4793,42 € HT**, soit **5 752,10 € TTC** ;
 - ✚ Pour l'aménagement intérieur, de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **1 325,66 € HT**, soit **1 590,79 € TTC** ;
 - ✚ Pour la rénovation du sol, de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **2 932,86 € HT**, soit **3 519,43 € TTC** ;

✚ Pour la fourniture de la faïence, de retenir la proposition de l'entreprise POINT P pour un montant de **387,59 € HT**, soit **465,11 € TTC**.

- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour la poursuite du dossier et la réalisation des travaux.

10. DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à l'article 2313, pour la mise aux normes du restaurant Le Savinois qui a nécessité des travaux d'électricité supplémentaires exigés par la commission de sécurité.

Il présente les devis modificatifs de l'entreprise d'électricité RANGIER et propose au Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		EN +	EN -
Article 2313	Construction	3 167,60	
Opération 0152	Acquisition et réhabilitation restaurant		
Chapitre 020	Dépenses imprévues		3 167,60
TOTAL		3 167,60	3 167,60

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

11. DIVERS

1- Renouvellement du contrat de Monsieur BERTHOMIERE Frédéric

Le contrat de Monsieur BERTHOMIERE Frédéric est renouvelé pour une durée de 10 mois.

2- Agenda 21

Un résumé des ateliers Agenda 21 est exposé au Conseil Municipal, avec les propositions d'amélioration, notamment en ce qui concerne la communication.

3- Plan de Désherbage Communal

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement du diagnostic Plan de Désherbage Communal.

4- Mon Village espace de Biodiversité

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les résultats de la réunion concernant le projet de développement de territoire dont l'objectif est de construire une relation entre la société (habitants, collectivités, écoles primaires et collèges) et son espace environnant (le territoire), autour de la

gestion de la biodiversité. Le programme s'intéresse à la biodiversité des « espaces verts » des villages (jardins privés, espaces communaux, bords des routes).

Ce programme intéressant plusieurs communes, le Conseil Municipal souhaite poursuivre la démarche pour permettre la mise en place du dispositif Mon Village espace de Biodiversité.

5- Achats de tee-shirts pour les associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de tee-shirts personnalisés au nom de la commune pour les associations de Savigny l'Evescault.

*Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,*

- **ACCEPTE** l'achat de tee-shirts personnalisés au nom de la commune;
- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour l'achat et l'attribution des tee-shirts.

La séance est levée à 20h30.